

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 DECEMBRE 2020**

**DELIBERATION N°2020.00423**

**NOVACIERIES - AVENANT A LA CONVENTION TRIPARTITE ENTRE EPORA,  
SAINT-ETIENNE-METROPOLE ET LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 11 décembre 2020

Nombre de membres en exercice : 72  
Nombre de présents : 69  
Nombre de pouvoirs : 1  
Nombre de voix : 70

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles BOUDARD, M. Yves MORAND

**Secrétaire de Séance :**

Mme Siham LABICH  
Le 22 décembre 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20201217-0202004230

DATE: 07/12/2020 12:22

**DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 DECEMBRE 2020**

**NOVACIERIES - AVENANT A LA CONVENTION TRIPARTITE ENTRE EPORA, SAINT-ETIENNE-METROPOLE ET LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND**

Saint-Etienne Métropole porte l'opération d'intérêt métropolitain Novaciéries, en lien étroit avec la commune de Saint-Chamond.

Le projet est conduit par la SPL Cap Métropole dans le cadre d'une concession d'aménagement signée le 10 octobre 2012 pour une durée de 15 ans.

Novaciéries a fait l'objet de réalisations à vocation économique et grand public livrées et inaugurées fin 2018. Plusieurs secteurs restent néanmoins à aménager jusqu'en 2027, notamment le secteur situé à l'Est de l'opération.

Une étude urbaine et de faisabilité a été conduite entre 2019 et 2020 sur ce secteur. Celle-ci a permis de préciser les vocations d'aménagement et les modalités de réalisation. Le montage opérationnel reste néanmoins à valider.

Particulièrement, l'intervention de l'EPORA, qui intervient pour le compte de la Métropole dans cette opération depuis 2006 via une convention tripartite et qui est toujours propriétaire de deux halles du secteur (halles 14 et 39) doit être définie.

Ces halles auraient dû être rétrocédées à Saint-Etienne Métropole ou à son aménageur dans le cadre de l'avenant 3 délibéré et signé en 2018.

Seule la halle 95, également identifiée dans l'avenant 3, a fait l'objet d'une cession par l'EPORA à Cap Métropole. Pour les autres halles, des avances financières ont été versées au titre de la concession par Cap Métropole à EPORA.

Au regard de l'avancement de la programmation sur le secteur Est Novaciéries et considérant souhaitable une intervention optimale de l'EPORA sur ces halles, il est nécessaire de prolonger la durée de portage des biens. Cette prolongation aura une durée d'un an afin de clarifier l'intervention souhaitée de l'EPORA et/ou de formaliser la clôture financière et définitive de la convention.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve la signature d'un avenant 4 à la convention du 09 mars 2012 afin de prolonger les délais pour une durée d'un an,**

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant correspondant.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU